



# LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



**REUNION DU 29 MARS 2018**  
**18h30/20h00**

**LIEU : HOTEL DE VILLE**

Objet : Présentation du schéma de tranquillité publique

PARTICIPANTS :

MME BRIGITTE KOVACS M. JEAN LAVIGNE MME MICHELLE GAUFFENY M. CEDRIC ANDRIEU  
M. JEAN-MICHEL TOUZELET MME DAPHNEE DE BRUYCKER  
M. DIDIER BOUCARD - ASSOCIATION RIVERAINS DE LASPLANES  
MME CECILE PAULY-LIBRA - ASSOCIATION ACAPELA M. THIERRY DUPUCH M. JEAN-JACQUES BEYRAT  
MME LAETITIA REMY M. DANIEL PERRY

EXCUSES : MME PATRICIA PERRON MME JANE-MARIE BOUSQUET M. ANTONIO LERA  
BERNARD PROTHIN M. STEPHANE LARRE M. TECHER JACK M. STEPHANE VAISSIERES

Faisant suite à la demande formulée par les membres du comité de quartier, Marc TERRAIL, Adjoint à Madame le Maire délégué à la tranquillité publique, à la réglementation et aux relations avec le monde des anciens combattants, accueille les participants et propose une présentation du nouveau schéma de tranquillité publique.

## **1. Contexte**

Au regard de l'évolution des incivilités ces dernières années tant au niveau national que local, un diagnostic des actions de la collectivité en matière de tranquillité publique a été réalisé. Nombre de déterminants d'ordres sociologiques, structurels, conjoncturels ou sociaux peuvent participer de ces évolutions : développement de la mobilité via les transports, établissements recevant des publics extérieurs à Colomiers, proximité de Toulouse, développement et attractivité du bassin d'emploi (aéronautique) impactant la démographie régionale, trafic de stupéfiant toulousain migrant à Colomiers... Les citoyens sont, dans ce contexte global, en demande de sécurité. Sans dogmatisme sur le sujet, Madame le Maire et l'équipe municipale ont souhaité répondre à ces préoccupations des Columérins. Il est alors apparu nécessaire d'aller plus loin en mettant en œuvre de nouveaux outils complémentaires au travail de terrain des agents de la tranquillité publique.

Dès 2013, la collectivité s'était dotée d'un service tranquillité publique, composé de :

- Un pôle médiation
- Un pôle ATP
- Un pôle agents de contrôle

Depuis 2017, un nouveau schéma de tranquillité publique est mis en œuvre. Outre les missions précédemment assurées, ce nouveau schéma tend à développer de nouveaux axes.



## 2. Les axes développés

Trois grands axes composent ce nouveau schéma de tranquillité publique :

### - **Création d'une police municipale PM**

Composée de 12 agents (6 agents issus du Service Tranquillité Publique formés à ces nouvelles missions et 6 recrutements), la Police Municipale est opérationnelle depuis Janvier 2017. La PM est une police de proximité qui met en œuvre les pouvoirs de police du maire. Elle peut être qualifiée de police administrative et de prévention dont les compétences sont différentes et complémentaires de la Police Nationale PN. Depuis mars dernier 2017, un protocole d'accord (Mairie/Police nationale) a été mis en place définissant les rôles et missions attribués en fonction des compétences respectives. M. Terrail précise qu'une fois l'ensemble des effectifs recrutés, des agents d'ilotage pédestre parcourront le centre-ville d'une part, et différents quartiers d'autre part ; Ainsi, ces derniers pourront bénéficier de leur ancrage local de proximité afin de créer les liens de confiance nécessaires aux partenariats entre police et citoyens. Il est à noter que l'équipe municipale a fait le choix de doter les agents de police d'un armement afin de se défendre ou de défendre la population ; après formations et tests d'aptitude, les agents remplissent les conditions nécessaires au port d'arme. Dans le même sens, et afin de garantir la sécurité des agents, M. TERRAIL indique que ces derniers seront également dotés de systèmes de géolocalisation.

Le Service Tranquillité Publique est joignable au 05.61.15.31.77 et des équipes sont présentes du lundi 07h00 au dimanche 22h00. Une nouveau Pôle dédié à la Tranquillité Publique sera créé en septembre 2018. En ce sens, des recrutements ont été lancés : un Directeur de PM et 10 agents supplémentaires viendront renforcer les effectifs déjà en poste. Dans ce cadre, une réflexion sur l'élargissement des horaires d'intervention est actuellement à l'étude et viserait à assurer un fonctionnement de la PM jusqu'à minuit du jeudi au dimanche soir.

Enfin, le nouveau site internet de la ville comprendra un onglet dédié spécifiquement aux démarches relatives à la tranquillité publique.

### - **Le déploiement de la vidéo-protection**

Une quinzaine de caméras est à ce jour opérationnelle. Il convient toutefois de lever une dernière obligation réglementaire avant leur utilisation. En effet, des panneaux « Ville sous vidéo-protection » doivent être installés à chaque entrée de ville. Ces derniers seront positionnés le 02 avril 2018 par Toulouse Métropole. Au global, une trentaine de caméras sera installée pour un montant d'environ 600000 € d'ici le mois de juin; elles viendront compléter celles déjà existantes dans les parkings publics couverts, gérées aujourd'hui par Toulouse Métropole. M. TERRAIL précise que les caméras déployées dans les parkings seront prochainement reliées au centre de supervision urbaine (CSU) et que l'accès aux différents parkings restera libre et gratuit. Les premières caméras ont été mises en place à proximité des équipements publics, au centre-ville et dans les quartiers du Seycheron et du Val d'Aran. Le positionnement des caméras est produit aux côtés des services de la préfecture dans la mesure où il est assujéti à sa validation.

Le centre de supervision urbaine est installé à l'Hôtel de Ville, 6 opérateurs de vidéo-protection sont actuellement formés. Monsieur Terrail propose aux membres du comité de quartier de visiter les installations à l'issue de la rencontre.



#### - **Surveillance et sécurisation des bâtiments municipaux**

Précédemment sous-traitée à des entreprises spécialisées, le contrôle d'accès aux bâtiments municipaux est assuré depuis Janvier 2017 par des agents de protection. Il est à noter que ces contrôles sont obligatoires dans le cadre de l'application du plan VIGIPIRATE.

En complément des axes ci-dessus évoqués, M. TERRAIL présente également le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** comme étant un outil transversal favorisant le développement du partenariat. Cette instance est présidée par le Maire au niveau de la commune. C'est une instance obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants sauf si un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est précédemment mis en place. Il est à noter l'existence d'un CMSPD piloté par Toulouse Métropole.

Le CLSPD peut se réunir dans le cadre de la formation plénière, à laquelle M. TERRAIL convie les membres du CQ Est-Village, ou de la formation restreinte. Cette dernière se réunit si besoin pour assurer pilotage de différents groupes de travail, proposer des orientations, évoquer des événements particuliers ou urgents. Il permet également de mettre en place des actions de prévention.

Enfin, les cellules de veilles territorialisées réunissent des partenaires, dont des représentants des CQ, sur des thématiques concrètes afin d'échanger des informations à dimension territoriale ou thématique.

#### **Questions/Réponses avec les membres du CQ**

##### ***Pourquoi ne voit-on que rarement des patrouilles de police circuler à Colomiers ?***

M. TERRAIL répond que les effectifs PM ou PN restent à ce jour insuffisants, tout en rappelant le doublement prochain des effectifs municipaux. Pour étayer son propos, il indique que le nombre minimum de fonctionnaires nécessaires à la composition d'un commissariat est de 51, soit exactement les effectifs PN à Colomiers, et poursuit en comparant les statistiques des villes de Toulouse, St Gaudens et Colomiers :

St Gaudens → 51 policiers → 14 000 habitants en incluant les communes dans la proximité immédiate → 400 faits constatés/an

Colomiers → 51 policiers → 39 000 habitants → 2200 faits constatés/an

Crimes et délits pour 1000 habitants : Colomiers 52 ; Toulouse 97

M. TERRAIL complète ces éléments en précisant que, considérant l'ouverture du commissariat H24, 365jour/an, les temps de repos, de congés, de formation...une moyenne de 3 agents PN restent disponibles pour intervenir sur la commune ; il indique également que chaque jour, à partir de 18h00, le commandement du commissariat est effectué depuis le central à Toulouse et que, devant les chiffres énoncés ci-dessus, les agents du commissariat de Colomiers sont régulièrement appelés à intervenir à Toulouse. Au-delà du manque de moyen, M. TERRAIL déplore la « non-spécialisation » des personnels du commissariat de Colomiers : pas de brigade anti-criminalité (BAC), pas de compagnie de sécurisation et d'intervention (CSI), pouvant générer une forme de limite aux interventions.



***L'implantation de caméras de vidéo protection peut donner l'image d'un tournant vers une société sécuritaire. Qu'en pensez-vous ?***

M. TERRAIL répond qu'en termes de sécurité, il est aussi important de traiter les symptômes d'un problème que sa cause. Il poursuit en indiquant qu'autant la PM et la PN sont complémentaires, autant la prévention et l'éducation sont les pendents de la répression. En ce sens, M. Terrail développe en présentant certaines actions mises en œuvre par la collectivité : éducation à la citoyenneté, accompagnement à la parentalité, accès à la culture et aux loisirs sociaux, accompagnement à la scolarité, aides aux victimes, manifestations et information pour prévenir les violences faites aux femmes, permanences du Centre d'information du droit des femmes et des familles CIDFF, permanences du SAVIM, journée de la laïcité dans tous les collèges et formation de tous les agents municipaux à la laïcité, partenariats avec les différents acteurs du territoire afin de construire des propositions globales et partagées, accompagnement des Columérins vers l'emploi...

L'une des dernières manifestations en date avait pour objectif de prévenir de la radicalisation. La radicalisation des jeunes est en effet devenue un enjeu majeur pour notre société. C'est pourquoi, depuis 2014, dans le cadre de l'Inter-CLSPD (regroupement des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Tournefeuille, Blagnac, et Colomiers), un groupe constitué des coordonnateurs CLSPD et de leurs collaborateurs s'est réuni pour travailler sur la prévention de la radicalisation. C'est ainsi que 50 agents de Colomiers intervenant dans les champs de la jeunesse, de l'animation socio-éducative, de l'action sociale, de la tranquillité publique, ou dans les quartiers Politique de la Ville ont pu bénéficier d'une formation de sensibilisation aux phénomènes de radicalisation.

Par ailleurs, en 2016 et en 2017, dans le cadre du Parcours Citoyenneté mis en place par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, la Ville de Colomiers a organisé des Tables Rondes de la Laïcité. Toutes les classes de 3ème de la ville ont pris part au projet. Cette action visait à favoriser l'expression des collégiens par rapport à la notion de « laïcité », sensibiliser les collégiens au « bien vivre ensemble » et à l'usage d'internet, des réseaux sociaux, au cyber-endoctrinement.

Enfin, en complément de ces actions, la ville de Colomiers a souhaité organiser les rencontres « Ensemble contre la radicalisation » pour faire un état des lieux de la situation mais aussi pour présenter des projets utiles à la prévention de la radicalisation des jeunes. Ces rencontres ont été organisées en mars et ont vu se succéder divers événements : projection du film « Latifa, le cœur au combat », 2 conférences de chercheurs sur la cyber-radicalisation et la radicalisation au féminin, programmation de la pièce de théâtre Jihad. Il ne s'agit que d'exemples, mais ils concrétisent les engagements de la collectivité et les convictions profondes de l'équipe municipale en matière de prévention.

***La gendarmerie est implantée au centre de Colomiers ; qu'elles sont les interventions qui relèvent de son périmètre ?***

Il est à savoir que les compétences sont réparties en fonction des territoires ; la ville de Colomiers est en zone d'intervention Police et non en zone Gendarmerie Nationale. Donc en effet, et bien que le Peloton de Sécurisation et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) soit implanté à Colomiers, ces équipes interviennent exclusivement sur d'autres territoires.

A l'issue de ces échanges, Monsieur TERRAIL conclut, remercie les membres du Comité de quartier pour leur participation et les invite à venir découvrir le CSU.

